



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/2/1
29 juin 1996

FRANÇAIS
Original: Anglais
VERSION PRELIMINAIRE

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE
FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES,
TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Deuxième réunion

Montréal, 2-6 septembre 1996

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation:
 - 2.1. Election du Bureau;
 - 2.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.3. Organisation des travaux.
3. Questions exigeant un avis de l'Organe subsidiaire pour la troisième réunion de la Conférence des Parties :
 - 3.1. Examen de l'évaluation de la diversité biologique et le minimum de données requises pour les rapports nationaux
 - 3.1.1. Examen de l'évaluation de la diversité biologique réalisée en 1995, et des méthodes à retenir pour les évaluations futures, ainsi que le minimum de données requises, selon les besoins, conformément aux priorités et programmes nationaux;
 - 3.2. Identification, surveillance et évaluation des éléments constitutifs de la diversité biologique
 - 3.2.1. Moyens alternatifs par lesquels la Conférence des Parties pourrait commencer l'identification, la surveillance et l'évaluation des éléments constitutifs de la diversité biologique; processus et catégories d'activités ayant, ou susceptibles d'avoir,

/...

d'importants impacts défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, conformément à l'article 7;

3.3. Examen et amélioration des indicateurs de la diversité biologique

3.3.1. Examen et amélioration des indicateurs de la diversité biologique à utiliser pour évaluer l'efficacité des mesures prises comme suite aux dispositions de la Convention;

3.4. Approches pragmatiques sur la création de moyens visant la taxonomie

3.4.1. Examen afin de conseiller la Conférence des Parties à sa troisième réunion sur les moyens pour surmonter la présente pénurie de taxonomistes en tenant compte des études existantes et des initiatives en cours, tout en adoptant une approche plus pragmatique qui consisterait à lier la taxonomie à la prospection biologique et à la recherche écologique sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs;

3.5. Identification et transfert des techniques rationnelles, en particulier des biotechniques

3.5.1. Identification des techniques rationnelles, en particulier des biotechniques, et description des moyens qui permettraient de promouvoir et faciliter la disponibilité, le transfert et le développement de ces techniques, et rôle du Centre d'échange;

3.6. Connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales

3.6.1. Moyens permettant de recenser et de protéger les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels et d'assurer une compensation grâce au partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques conformément à l'alinéa j) de l'article 8 de la Convention sur la diversité biologique;

3.7. Création de moyens sur la biotechnologie

3.7.1. Création de moyens visant le transfert, la manipulation et l'utilisation en toute sécurité d'organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie susceptibles d'avoir des effets défavorables sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs;

3.8. Rôle du Centre d'échange pour faciliter et promouvoir la coopération scientifique et technique

3.8.1. Rôle du Centre d'échange pour faciliter et promouvoir la coopération scientifique et technique dans le domaine de la recherche et du développement liée à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs;

/...

3.9. Diversité biologique agricole

3.9.1. Aspects scientifiques, techniques et technologiques de la conservation de la diversité biologique agricole et de l'utilisation durable de ses éléments constitutifs;

3.10. Diversité biologique terrestre

3.10.1. Aspects scientifiques, techniques et technologiques du futur programme de travail pour la diversité biologique terrestre, compte tenu du résultat des délibérations de la Commission du développement durable à sa troisième session en 1995;

3.11. Evaluation économique de la diversité biologique

3.11.1. Avis scientifiques, techniques et technologiques sur l'évaluation économique de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs, en particulier en vue de l'accès aux ressources génétiques;

3.12. Diversité biologique côtière et marine

3.12.1. Aspects scientifiques, techniques et technologiques de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique côtière et marine;

3.12.2. Bioprospection des ressources génétiques des fonds marins.

4. Etude du mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire.

5. Programme de travail de l'Organe subsidiaire pour la période 1995-1997.

6. Projet d'ordre du jour provisoire de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire.

7. Dates et lieu de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire.

8. Questions diverses.

9. Adoption du rapport.

10. Clôture de la réunion.